

ACAT : J'agis pour que Naâma Asfari soit libéré

Malgré la condamnation du Maroc par le Comité contre la torture (CAT), Naâma Asfari demeure emprisonné dans les geôles marocaines depuis 10 ans avec 18 autres prisonniers sahraouis dans l'affaire du camp de Gdeim Izik. Défenseur des droits et militant de la cause sahraouie, il se bat pour sa libération et la reconnaissance des tortures qu'il a subies.



Naâma Asfari, est emprisonné depuis 10 ans maintenant sur place. L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) lui consacre son appel du mois de novembre. Evelyne Boulard, correspondante départementale de l'ACAT en Charente, explique le contexte.

Emprisonné depuis 10 ans pour avoir défendu les droits des Sahraouis

Militant engagé pour les droits humains dans le Sahara occidental occupé, Naâma Asfari est arrêté et emprisonné de nombreuses fois. En 2010, alors que s'organise à Gdeim Izik le camp de la fierté et de la dignité, il en devient l'un des porte-parole en charge des relations avec les journalistes. Ce camp, qui rassemble des milliers de Sahraouis, devient le symbole de leur protestation contre les discriminations sociales et économiques et le lieu pour réaffirmer leur droit à l'autodétermination. Le 8 novembre, ce camp est démantelé par les autorités marocaines. Des affrontements éclatent. La veille, Naâma Asfari est arrêté, passé à tabac et mis au secret. Pendant 5 jours, il sera torturé, humilié, privé d'eau et de nourriture. Les yeux bandés, il signe des aveux sous contrainte. Comme lui, 23 autres militants sahraouis sont arrêtés et soumis à de mauvais traitements. En 2013, après plus de deux ans de détention arbitraire, Naâma et ses compagnons sont condamnés par un tribunal militaire à de lourdes peines de prison. En décembre 2016, le Comité Contre la Torture (CAT) des Nations unies condamne le Maroc sur le cas de Naâma Asfari pour de multiples violations de la Convention contre la torture. En juillet 2017, des experts onusiens interpellent également les autorités du pays sur la situation des prisonniers de Gdeim Izik. Le royaume chérifien confirme néanmoins ces condamnations à la suite d'un procès inéquitable.

Représailles et mesures punitives

Les prisonniers et leur famille subissent régulièrement des représailles et des mesures punitives en raison de leur engagement. Après la condamnation de juillet 2017, les détenus sont éparpillés dans différentes prisons pour les décourager et les empêcher de se soutenir mutuellement. Ils sont souvent mis à l'isolement, leur droit de visite réduit et leurs appels téléphoniques limités. Depuis la fin 2016, l'épouse de Naâma, Claude Mangin Asfari, n'a eu droit qu'à une visite, avant d'être à nouveau interdite d'entrer sur le territoire marocain ; 19 personnes sont toujours détenues, réparties dans 3 prisons éloignées de leurs proches et en dehors du Sahara occidental. Dans le cadre du suivi de la décision du CAT, l'ACAT continue de se mobiliser pour faire valoir les droits de Naâma Asfari et de ses codétenus et dénonce les violations qui se poursuivent à leur encontre.